

## Séance du vendredi 9 octobre 2015 à 20h30

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi - Françoise Thoral  
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Romain Buttard - Fabrice Dejean -  
Adrien Kempf - Christian Sacchi - Jean-Jacques Thoral

Présente également : Martine Kempf  
Secrétaire de séance : Jean-Marc Buttard

---

Le compte rendu de la réunion du 7 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **1° - Auberge La Cascade**

M. Sacchi fait le compte-rendu de la réunion du 07/10/2015 qui a débuté par une visite de l'hôtel restaurant et de l'annexe gîtes.  
Une grande cave voûtée inexploitée pourrait être dédiée à la vente de produits locaux.

La réflexion engagée entre les élus présents propose de séparer l'activité Hôtel Restauration de l'annexe Gîtes pour la confier à un autre gestionnaire et éventuellement associer le point restauration de la Redoute.

Les gestionnaires successifs ont signalé le coût élevé du poste électricité dans le bilan de l'activité. Une réflexion doit être menée avec la Régie Électrique et les convecteurs actuels énergivores seront remplacés.

Afin d'aider le Conseil dans cette démarche, l'Asadac a été mandatée pour nous conseiller dans l'élaboration du nouveau contrat et deux professionnels nous assisteront bénévolement (M. Fruchart et Mme Cadière).

L'option avancée serait de lancer une procédure de DSP pour 2 ans avec possibilité d'achat du fonds de commerce.

Un rendez-vous avec Mme Cadière est prévu mardi 13/10/2015 en Mairie.  
Concernant le règlement des factures, il reste à encaisser la dernière facture d'électricité payable avant le 14/10/2015. La caution sera restituée après ce règlement.

M. Le Maire conclut ce point en rappelant que c'est Mme Vie qui a demandé une cessation anticipée du bail au 31/08/2015, demande acceptée par le Conseil.

### **2° - Proposition de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial et fonctionnement des services techniques**

M. Le Maire informe le Conseil municipal que M. Pierre Charvoz, adjoint technique à Avrieux a postulé pour le poste ouvert à la commune de Villarodin-Bourget à compter du 01/11/2015.

M. Le Maire fait part au Conseil des échanges avec M. Le Maire de Villarodin-Bourget au sujet des modalités administratives de mobilité de cet agent.

Il ne peut légalement s'opposer à cette demande et compte tenu du climat délétère au sein des services techniques d'Avrieux, il ne peut qu'encourager cette démarche.

M. Le Maire de Villarodin-Bourget a proposé à la commune d'Avrieux de mettre à disposition M. Pierre Charvoz pour une période de 10 mois.

Cette période correspond à une période d'essai au terme de laquelle soit, l'agent intégrera la commune de Villarodin-Bourget par mutation ou intégration directe soit, reviendra à la commune d'Avrieux.

La mise à disposition est une modalité particulière de la position d'activité, dans la mesure où c'est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

M. le Maire précise les modalités de la procédure de mise à disposition à savoir :

- Saisine de la Commission Administrative Paritaire pour avis
- Information du Conseil sur le contenu du projet de mise à disposition et autorisation du Conseil municipal pour la signer.
- Projet de convention soumis à l'agent concerné
- Arrêté du Maire prononçant la mise à disposition

La Commission Administrative Paritaire a statué lors de la séance du 05/10/2015 et à l'unanimité a émis un avis favorable,

M. Pierre Charvoz a donné son accord pour une mise à disposition auprès de la commune de Villarodin-Bourget pour une période de dix mois.

M. Le Maire indique qu'il souhaite modifier l'article 6 (fin de la mise à disposition) du projet de convention en y ajoutant un préavis de un mois.

Concernant la rémunération, la convention prévoit que la commune d'Avrieux versera à l'agent la rémunération correspondant à son grade d'origine, à ses primes d'origine, à sa situation familiale ainsi que les avantages sociaux.

La Commune de Villarodin-Bourget remboursera à la commune d'Avrieux le montant de la rémunération, des charges sociales et autres avantages.

M. Kempf fait remarquer que le régime indemnitaire est différent entre les deux collectivités et craint que cela engendre des conflits au sein du personnel de la collectivité d'accueil.

M. le Maire transmettra cette remarque afin d'éviter tout différent ultérieur.

Cette mise à disposition nécessitera une réorganisation des services techniques notamment à l'approche de l'hiver.

À cet effet, M. le Maire a rencontré les services techniques et ont convenu du fonctionnement pour cet hiver,

Afin d'optimiser le déneigement, il est proposé d'équiper le tracto pelle d'une étrave de déneigement plus fonctionnelle dans les rues étroites du village.

L'investissement serait d'environ 7 000 €, le Conseil municipal donne son accord.

Un débat s'engage sur cette proposition au terme duquel M. Le Maire demande au Conseil de voter sur la mise à disposition.

M. Kempf prend la parole et exprime son opposition à ce projet de convention. Selon lui, cette procédure se fait au détriment de la commune d'Avrieux car elle engendrera une situation instable, risquant de conduire au retour de l'agent dans la collectivité d'origine. La commune de Villarodin-Bourget devrait faire un choix clair en choisissant, ou non, d'embaucher définitivement l'agent en question.

Le Conseil municipal accepte par neuf voix POUR, une abstention (Françoise Thorat), et une voix CONTRE (Adrien Kempf).

### **3° - TELT : acquisitions foncières Lyon Turin**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les promesses de vente à l'État pour les acquisitions foncières du site à l'air libre et des parcelles situées dans l'emprise du tunnel de base pour la réalisation de la nouvelle liaison Lyon Turin.

Le montant des indemnités calculé selon les évaluations de France Domaine s'élève à 6 086,50 €. Les travaux sur le site débuteront au second trimestre 2017.

### **4°- Convention avec le Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'intervention du centre de gestion de la fonction publique de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL.

### **5° - Convention avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie (année 2015-2016)**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative aux secours hélicoptérés dans la commune d'Avrieux pour la saison 2015-2016.

Le coût de l'intervention est de 55,00 Euros/mn TTC.

### **6° - Enquête publique Captages**

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'enquête publique pour la régularisation des captages d'eau potable du Fond, Gurgot, Bonnerette et Saint Benoît se déroulera du lundi 02 novembre au vendredi 20 novembre 2015.

Le commissaire enquêteur assurera en Mairie d'Avrieux les permanences le lundi 02/11/2015 de 14h à 17, le jeudi 12/11/2015 de 09h à 12h et le vendredi 20/11/2015 de 09h à 12h.

M. Deronzier, commissaire enquêteur s'est rendu, accompagné du Maire sur le site de la source du Fond afin de visualiser l'environnement du projet.

Les riverains directement concernés et impactés par le projet seront avisés individuellement et invités à exprimer leurs remarques lors des permanences du commissaire enquêteur.

### **7° - Dossier Maison Pimentel**

M. Sacchi fait le point sur ce dossier : une rencontre avec les 13 indivisaires a été organisée à laquelle seuls Mrs Chinal et Julien ont participé.

L'Asadac ayant été chargée de nous assister, il est proposé de lancer une procédure d'abandon et d'expropriation.

### **8° - Travaux :**

Les membres de la Commission Travaux font le point sur les travaux en cours (liaison piétonne, bâtiment l'Épinette)

Il est programmé avant l'hiver le changement des fenêtres et des portes palières du bâtiment de l'Épinette.

Il est rappelé qu'à compter de lundi 12/10, les conditions de circulation vont être modifiées sur le haut de la rue de la Croix, inaccessible depuis la rue de l'Épinette ainsi que le tracé du carrefour de la Croix, cet essai durera quinze jours.

Le vendredi 30/10 à 09h30, si les conditions sont favorables, l'Asder fera une balade thermographique aux abords des bâtiments communaux afin d'évaluer les déperditions énergétiques. Cette "visite thermique" nous permettra d'identifier les principaux points faibles des logements à l'aide d'une caméra thermique.

L'appartement F2 situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble boulangerie sera vacant à compter du 13/11/2015. La Commission logement et travaux ira le visiter afin d'évaluer les travaux de réfection à engager avant de le remettre en location.

Adrien Kempf fait le compte-rendu de la visite de la piste de Longecôte avec les élus de Bramans, Aussois et l'ONF.

André Alaria expose les travaux en cours des agents communaux, notamment sur le secteur du Solliet et Bonnerette.

Romain Buttard fait le point sur le dossier du Presbytère.

## 9°- Divers

- **Intercommunalité** : M. le Maire informe le Conseil que M. le Préfet a convoqué la CDCI lundi 12/10 pour présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Le Président de la Communauté de communes Terra Montana siège en tant que représentant des interco de moins de 10 000 habitants et souhaite consulter le Conseil communautaire sur deux scénarii : - une fusion CC Haute-Maurienne Vanoise/Terra Modana ou une fusion CC Haute-Maurienne Vanoise/Terra Modana/CC Maurienne Galibier.

A l'issue d'un large débat, le Conseil se prononce pour la seconde option (fusion des 3 Communautés de communes du canton de Modane) par 10 voix POUR, 9 CONTRE et deux abstentions.

- **Audit Assurances** : M. Sacchi présente au Conseil le résultat de l'audit réalisé par le cabinet Acea sur les assurances de la commune. L'économie réalisée s'élève à 8 000 €.

- **Projet immobilier EDF**: M. le Maire donne lecture du courrier de M. Chavrier de la Direction immobilier d'EDF qui informe officiellement la commune de leur décision d'abandonner le projet immobilier sur la commune.

- **PNV** : M. le Maire informe le Conseil que le Maire de Villaroger sera candidat à la Présidence du Conseil d'administration du Parc National de la Vanoise et qu'il siègera en tant que membre suppléant pour représenter l'intercommunalité de Maurienne.

### - **Utilisation de la salle des fêtes pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)**

Dans le cadre des activités liées à l'école durant la pause méridienne ou l'organisation des TAP, la Communauté de communes Terra Modana nous sollicite afin d'utiliser la salle des fêtes d'Avrieux les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h45 à 13h30 et tous les jeudis de 13h30 à 16h30 pour les TAP.

Concernant l'utilisation le vendredi, cela ne sera possible que dans le cas où la salle n'est pas louée le week-end.

D'autre part, Mme Portaz soulève le problème du coût du chauffage lors de ces activités, un courrier sera adressé à ce sujet.

### - **Dénomination d'un sommet de la commune**

Un courrier a été adressé à Monsieur le Maire au sujet d'un sommet de la commune qui n'avait encore pas de nom. Il s'agit d'une pointe sans nom, située entre le passage du Fond Nord et du Fond Sud d'une altitude de 3139 m.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de la dénommer « Pointe du Fond d'Avrieux »

- **Congrès ANEM** : M. le Maire assistera au congrès de l'ANEM les 15 et 16 octobre au Puy en Velay. Le Conseil municipal l'autorise dans le cadre d'un mandat spécial à se faire rembourser les frais d'hébergement.

**- Convention État/Commune : déploiement du nouveau système d'alerte**

Le Conseil municipal autorise le M. le Maire à signer la convention avec l'État relative au raccordement de la sirène communale au Système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Les travaux consistent à l'installation et au raccordement d'une nouvelle armoire électrique dont le coût est estimé à 1 172,49 €.

M. le Maire se renseignera si l'agent de Régie pourra effectuer l'installation.

**- Convention GRETA**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le GRETA pour l'utilisation des gorges du Diable pour un stage de travaux sur cordes.

En contrepartie, en accord avec la commune d'Aussois, des travaux de nettoyage aux abords des via ferrata leur seront confiés.

**- Accessibilité**

Mme Portaz Vanessa informe le Conseil que l'échéance pour le dépôt d'un ADAP (Agenda d'Accessibilité) est échue au 27/09/2015.

Cependant, il est encore possible de déposer ce dossier auprès de la DDT.

Pour notre commune, il convient d'établir un planning des travaux pour une durée maxi de 9 ans ainsi qu'un estimatif financier.

Les diagnostics des bâtiments de notre commune ont été réalisés et estimés.

Certains pourront faire l'objet de dérogations mais le plus gros investissement concernera le bâtiment UCPA.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h30.



Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD